

Bon No: 001124596		1ere Gachée: 14:16 (1)		Date: 12/12/2025 reap111225154215		Zone: TRANSPORT TOI	
Quantité: 6.00 m3		référence commande(2): 03 26 85 70 30				Véhicule: P99 PUMI SOUFFLET M99 SOUFFLET	
client: 410389 chantier: 038927		COSSU Champagne Bremont		3 RUE ROBERT DELLOYE ZA 2 13 rue du clos 06.10.24.94.04 51150 Ambonnay		CONSEILS DE SECURITE: XI:irritant en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures	
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale	
ATTENTE 14:00		00:00		température: vitesse du vent: validité:			
code Béton NJB303A300		désignation(6)(8) BPS		certification XF1		classe d'exposition(3) CL 0,40	
consistance(7) S3		Dmax 20		Classe Chlorure CL 0,40			
ciment(type et classe) CEM2 A-S 42.5 N CE PM NFCEM2 A-S 42.5 N		Additions(type) 0		dosage(C+Ka)(5) 0		Résistance caractéristique(4) C30/37	
appellation commerciale C30/37 XF1 S3 Dm20 CEM2 300							
Propriétés particulières spécifiées							
SERVICES				ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)		LIVRAISON RECEPTIONNEE	
M3 PUMI SOUFFLET BARBOTINE PUMI 2H CONTRIB ENVIRON HAUSSE ENERGIE REP				PRE 5480/4700		NOM: signature du client:	
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:				signature:			

(1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
(4) contrôle de la résistance sur cylindres.
(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
(7) ou rapport E/C suivant la spécification.
(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1
(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1